

## MOTION DES PAYS / PETR D'OCCITANIE À DESTINATION DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Les Pays et Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) d'Occitanie assument à ce jour de nombreuses missions, dans les domaines variés et connectés de la Culture, du Développement économique (tourisme inclus), de l'Energie-Climat, de la Planification territoriale (Schéma de Cohérence Territoriale), de la Santé, de l'Urbanisme (Application du Droit des Sols), etc. Ce à quoi s'ajoute l'ingénierie financière et technique, dans le cadre particulier de leurs diverses contractualisations avec des partenaires au premier rang desquels figure l'Etat.

Nous entrons à présent dans le vif du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) conclu entre les territoires de projet et les préfetures. Nos services respectifs se sont accordés sur une procédure à suivre quant au recensement, à l'examen, à l'accompagnement et au suivi des projets à financer d'une année sur l'autre. Les Pays et PETR sont amenés à y jouer un rôle clé en leur triple qualité de :

- Référents privilégiés des porteurs de projets publics et privés,
- Assistants à maîtrise d'ouvrage auprès des mêmes porteurs (conception des projets et élaboration des dossiers),
- Passerelles avec les autres contractualisations dont ils sont aussi garants.

Les tâches qui sont ainsi confiées aux Pays et PETR pour les années à venir, sont supérieures à ce qu'ils devaient assurer précédemment, dans le cadre du Contrat de Ruralité. Par ailleurs, la pénurie de personnel dont nous souffrons tous requiert des hausses de salaire ne serait-ce que pour pouvoir stabiliser les effectifs. Or, les financements de notre ingénierie technique dédiée stagnent, voire diminuent, rongés notamment par l'inflation ; sachant que nos collectivités membres, confrontées elles aussi à des difficultés financières, ne peuvent envisager une augmentation de leurs cotisations.

À ce jour, l'Etat ne verse aux Pays et PETR aucune aide pour soutenir cette ingénierie technique, et donc financière (la seconde dépendant de la première en termes de gestion). Lors d'une rencontre avec l'ancien Ministre de la Cohésion des Territoires, l'Association Nationale des Pays et Pôles (ANPP) avait pointé cette question, réclamant des moyens nouveaux, ce dont Monsieur Joël GIRAUD avait pris bonne note pour lancer une réflexion et apporter une réponse.

Malgré toute notre bonne volonté et notre profond engagement au service de nos territoires respectifs, sans subventions étatiques au fonctionnement des Pays et PETR, nous allons rapidement nous trouver confrontés à une situation inextricable qui nous empêchera de mettre en œuvre le CRTE tel que voulu par le gouvernement.

Nous sollicitons dès lors, par la présente motion, des aides spécifiques qui pourraient passer par un avenant au CRTE, et une insertion dans la maquette globale, ainsi que ses déclinaisons annuelles, afin de préserver l'ingénierie de projet nécessaire à la bonne application dudit contrat. Etant entendu que nos structures ne visent pas à recruter davantage (trop compliqué, trop risqué et pas forcément utile), mais simplement à maintenir l'existant sur lequel s'appuient d'ores et déjà les territoires de projet et de contractualisation.

Nous saisissons enfin l'opportunité de cette motion pour demander aux services de l'Etat que soient précisées les attentes de ce dernier en matière de transition écologique au vu des projets retenus, pour encourager une association plus étroite des Pays et PETR à la sélection des projets ayant vocation à être intégrés au CRTE, afin que cette inscription représente, pour les porteurs, une réelle plus-value.

## MOTION DES PAYS / PETR D'OCCITANIE À DESTINATION DE LA RÉGION OCCITANIE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRACTUALISATIONS FUTURES

Les Pays et Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) d'Occitanie assument à ce jour de nombreuses missions, dans les domaines variés et connectés de la Culture, du Développement économique (tourisme inclus), de l'Energie-Climat, de la Planification territoriale (Schéma de Cohérence Territoriale), de la Santé, de l'Urbanisme (Application du Droit des Sols), etc. Ce à quoi s'ajoute l'ingénierie financière et technique, dans le cadre particulier de leurs diverses contractualisations avec des partenaires au premier rang desquels figure la Région Occitanie.

Nous entrons à présent dans la phase de finalisation du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 à conclure entre les territoires de projet et la Région Occitanie, sans compter les dispositifs européens LEADER / FEADER et ATI / FEDER à venir. Toutes ces contractualisations supposent des procédures spécifiques et complexes à suivre quant au recensement, à l'examen, à l'accompagnement et au suivi des projets à financer d'une année sur l'autre. Les Pays et PETR sont amenés à y jouer un rôle clé en leur triple qualité de :

- Référents privilégiés des porteurs de projets publics et privés,
- Assistants à maîtrise d'ouvrage auprès des mêmes porteurs (conception des projets et élaboration des dossiers),
- Passerelles avec les autres contractualisations dont ils sont aussi garants.

Les Pays et PETR d'Occitanie sont des partenaires privilégiés de la Région Occitanie, et nous sommes reconnaissants envers cette dernière de toute l'aide apportée à notre fonctionnement. Nous sommes également heureux que la Région s'appuie sur les Pays et PETR comme relais de proximité privilégiés dans la mise en œuvre de ses orientations politiques et objectifs stratégiques, que nous partageons pleinement. Nous souhaitons vivement poursuivre cette fructueuse collaboration, dans l'intérêt de notre territoire et de ses habitants.

Néanmoins, les tâches qui nous sont ainsi confiées pour les années à venir, sont supérieures à ce que nous devons assumer précédemment, notamment du fait de la nature intégratrice du nouveau contrat régional (exemple du dispositif Bourg-Centre). Or, les financements de notre ingénierie technique dédiée stagnent, voire diminuent, rongés notamment par l'inflation ; sachant que nos collectivités membres, confrontées elles aussi à des difficultés financières, ne peuvent envisager une augmentation de leurs cotisations. Nous allons donc rapidement nous trouver confrontés à une situation inextricable, qui ne permettra pas de mener correctement lesdites tâches, malgré toute notre bonne volonté. D'autant moins que la pénurie de personnel dont nous souffrons tous, combinée à un contexte inflationniste, requiert des hausses de salaire ne serait-ce que pour pouvoir stabiliser les effectifs.

Très concrètement, tel que discuté actuellement, nous sollicitons une révision à la hausse de l'aide régionale à l'animation locale afin de garantir l'existant et de poursuivre efficacement les différentes missions mises en place à la demande de la Région, ou en lien étroit avec elle. Il serait également souhaitable de pouvoir envisager cette aide de façon pluriannuelle (document d'objectifs pluriannuels), comme l'ont systématisé d'autres régions, tout en veillant à des paiements annuels. Cela présenterait un double intérêt : efficacité en temps passé pour constituer le dossier et adéquation avec une approche pluriannuelle du futur Contrat Territorial Occitanie.

Par ailleurs, concernant LEADER, la réactivation du Pass'Avance pour les structures porteuses de GAL et les autres bénéficiaires, nous paraît indispensable au regard du retard systématique et lourd en matière de versement du FEADER ; ou bien, le cas échéant, la possibilité d'acomptes, tant en faveur

RF  
Albi

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 03/10/2022

du Pays / PETR que de tout autre porteur de projets, surtout les plus modestes et fragiles - il en va de la crédibilité et de la pérennité du programme.

Nous sommes conscients que la situation budgétaire régionale, actuelle et à venir, contraint aussi fortement la Région dans ses choix. Nous espérons que les Pays et PETR font partie de vos priorités, comme outils précieux pour la mise en œuvre de votre stratégie sur le terrain. Le renforcement de l'appui à l'ingénierie territoriale par la Région aux PETR et aux Pays donnerait, en ce sens, un signal extrêmement fort sur nos territoires.

RF  
Albi

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 03/10/2022  
081-200049161-20220922-DBUR\_2022\_6-DE